

BUDGET PRIMITIF 2016
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 MARS 2016 à 18 H 30

Présents : M. VERGEZ Patrick, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. DUSSIDOUR Pierre, M. ROBINET Pierre, Mme VERGEZ Nelly, Mme FOISSARD Hélène, M. GALAN Gérard, M. CHAUMET Frédéric, Mme HARRINGTON Rebecca, Mme TOURNAIRE Sandra.

Absents excusés : M. SALLEE Jacques, Mme ROUFFAUD Corine qui a donné pouvoir à Mme TOURNAIRE Sandra.

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} adjoint remercie Monsieur Viaux trésorier, pour sa présence à la réunion.

Monsieur Viaux présente les Comptes de Gestion 2015 ainsi que les Comptes Administratifs, CCAS ASSAINISSEMENT COMMUNE correspondants.

Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs :

VOTE COMPTE DE GESTION CCAS

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire étant absent il est représenté par son 1^{er} adjoint. Il est proposé de nommer Madame Corine VALADE en tant que Présidente pour le vote des Comptes administratifs.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF CCAS **Rappel le CCAS a été supprimé et inclus dans le budget primitif de la commune.**

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement : + 196 406.73 €

Il est proposé de reporter 196 406.73 € en fonctionnement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Résultat Budget commune : + 205 490.43 €

Il est proposé de reporter 172 975.46 € en fonctionnement et d'affecter 32 514.97 € en investissement au compte 1068.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Avant de présenter les budgets primitifs, je vous propose de voter les mêmes taux d'imposition en 2016 qu'en 2015 et par conséquent de ne procéder à aucune augmentation.

Taxe d'Habitation 8.91 %

Taxe Foncière bâti 17.28 %

Taxe Foncière non bâti 42.11 %

Le montant total des impositions perçu par la commune sera de 216 888.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Nous avons reçu une demande de subvention complémentaire de la part de l'Office du Tourisme pour l'édition des prospectus du circuit du patrimoine de Villebois-Lavalette.

Il est proposé de verser 400 € supplémentaires à l'Office du Tourisme pour cette édition, soit une somme totale de 1 000 € pour l'année 2016.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Il est proposé aux membres du conseil municipal de baisser, la part communale de la redevance assainissement, le budget « Assainissement » étant largement excédentaire.

Une baisse de 25 % du prix du m3 consommé est proposée, ce qui permettra une baisse du montant des factures des abonnés.

Il est proposé pour ce faire de fixer la part communale de la redevance assainissement comme suit :

- Tarif actuel 1.7212 € H.T/m3 baisse de 25 % soit 1.2909 € H.T/m3.
- Part fixe annuelle inchangée à 27.35 € H.T/an.

Nouveau tarif applicable à partir du 1^{er} juillet 2016.

Pour la consommation il sera effectué un recalcul avec une moyenne sur les deux périodes les relevés étant annuels et non semestriels. Cela représente environ une baisse de 40 € annuelle sur une facture de 100 m3.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Présentation des Budgets Primitifs.

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

REBOURSEMENT ELECTRICITE/GAZ/PHOTOCOPIES ECOLE ELEMENTAIRE PAR LE SIVOS/CONVENTION

Il est rappelé que l'école primaire est desservie en électricité et gaz par l'intermédiaire de la Mairie.

La commune de Villebois-Lavalette reçoit la facturation globale. Il est proposé de renouveler la demande de remboursement au SIVOS de 50 % pour l'électricité et 50 % pour le gaz . Pour 2015 Electricité 1010.11 € et gaz 3180.09 €.

Pour ce qui concerne les frais liés aux photocopies, une convention doit être établie et un tableau récapitulatif des frais sera établi en fin d'année pour que le sivos reverse l'intégralité des facturations à la commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

IRRECOUVRABLE ASSAINISSEMENT

Nous avons reçu une demande d'admission en irrécouvrable de frais concernant l'assainissement pour un montant de 107.02 € de la SAUR. Il leur est impossible de recouvrer cette somme et cela les libérera de l'obligation de recouvrement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CREPERIE

Nous avons reçu une demande de Monsieur Julien KNINDICK de Magnac-Lavalette-Villars afin qu'il puisse vendre des crêpes avec sa caravane aménagée qu'il ne laisserait pas sur place. Il souhaite venir les lundis de 11 h à 17 H environ. Il est proposé de lui demander un loyer de 20 € qui serait payable à trimestre échu (électricité fournie par la commune).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Panneau Place Docteur Fougère 205 € TTC, la commande va être passée rapidement.
- Refus du projet éolien.

La séance est levée à 19 H 30. La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.